

Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Guyane**

## ACCORD-CADRE

**Relatif au Diplôme Universitaire de Technologie  
« TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION »**

**entre la REGION GUYANE, le MEDEF Guyane,  
la CGPME Guyane,  
l'UAG - IUT de KOUROU,  
et le Rectorat de la Guyane**



**ACCORD-CADRE**  
**Diplôme Universitaire de Technologie**  
**« TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION »**  
  
**entre la REGION GUYANE, le MEDEF Guyane,**  
**la CGPME Guyane,**  
**l'UAG - IUT de KOUROU,**  
**et le Rectorat de la Guyane**

Entre les soussignés :

**La Région Guyane**

**Le Mouvement des Entreprises De France (MEDEF Guyane)**

**La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises Guyane (CGPME)**

**L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) - L'Institut Universitaire de KOUROU**

**Le Rectorat de la Guyane**

Désignés par la suite par le terme « Les Partenaires »

Il est convenu ce qui suit.



**En préambule :**

L'une des principales missions des universités est la professionnalisation des formations, laquelle nécessite une forte implication du monde entrepreneurial, en vue de faciliter et de promouvoir les formations nécessaires au développement des entreprises de notre région.

Dans ce cadre, le MEDEF et la CGPME d'une part, la Région Guyane et l'IUT de KOUROU d'autre part, ont pris la décision d'initier un **partenariat fort et**

**dense** au profit du Diplôme Universitaire de Technologie « Techniques de Commercialisation ». Validé en juin 2006 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce diplôme est amené à être suivi d'une Licence Professionnelle « Commerce International Amazonie-Caraïbes ».

Cette collaboration a pour finalité la formation de personnels compétents dans le domaine commercial, conformément aux attentes des entreprises locales et dans l'objectif d'ouverture de nouveaux marchés à l'export.

### **Article 1 : Objectif commun**

Les Partenaires conviennent d'échanger et de s'informer régulièrement des actions qui devront être menées dans le cadre de ce partenariat actif. Notamment, il convient :

- de définir, pour cette formation, un module « Adaptation Locale » en adéquation avec les besoins des entreprises guyanaises et du développement des échanges commerciaux dans notre environnement.
- que les projets professionnels des étudiants contribuent, autant que possible, à la résolution de problèmes concrets, au développement et à l'innovation de nos entreprises.
- d'offrir aux étudiants des stages en immersion totale dans les entreprises permettant de mieux appréhender le contexte et les réalités de l'exercice de leurs activités.
- de faire participer les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs aux enseignements pratiques, au sein de l'équipe pédagogique de l'IUT de KOUROU.
- d'affirmer la volonté des pouvoirs publics dans le développement de la coopération régionale et transfrontalière pour laquelle les étudiants seront accompagnés dans la découverte du commerce amazonien et caribéen.

### **Article 2 : Modalités d'organisation**

Par la signature de cet accord-cadre, l'ensemble des partenaires expriment solennellement leur volonté réelle et affichée d'assurer la promotion de ce DUT « Techniques de Commercialisation » de l'IUT de KOUROU.

Cet accord-cadre permettra la signature de conventions d'application entre les Entreprises et l'IUT de KOUROU.

### **Article 3 : Cadre des relations stratégiques**

Pour leurs activités extra-universitaires, les étudiants seront constitués en association (loi 1901) dont l'appellation et les statuts seront définis en temps utile.

Les Partenaires s'engagent à associer les étudiants à tous les événements se rapportant à leur formation ou susceptibles d'enrichir leur expérience professionnelle, en particulier, par tous supports d'information ou tous événements à caractère commercial ou non, par exemple, le sponsoring d'un projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

### **Article 4 : Labellisation des entreprises**

Les Partenaires conviennent d'œuvrer en commun pour soutenir toute initiative locale des étudiants du DUT TC, entrant dans les champs de leur formation, et notamment en faveur de la labellisation des entreprises locales. Dans cet objectif, la Région propose la mise en place d'un concours intitulé « Logo d'Or » qui récompensera les entreprises les mieux classées.

### **Article 5 : Soutien à la vie étudiante**

Les Partenaires seront présents aux côtés des étudiants dans le cadre des événements suivants (liste non exhaustive) :

- le Salon Régional du Lycéen et de l'Etudiant,
- le bureau de la vie étudiante et des relations internationales,

### **Article 6 : Dispositions financières**

Cet accord-cadre ne comporte pas de dispositions financières. Néanmoins, des conventions particulières pourront être étudiées dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et Programme Opérationnel – Axe Coopération régionale et transfrontalière, afin de prendre en considération le soutien au déplacement des étudiants notamment dans la zone Amazonie-Caraïbes ainsi que la participation d'intervenants extérieurs.

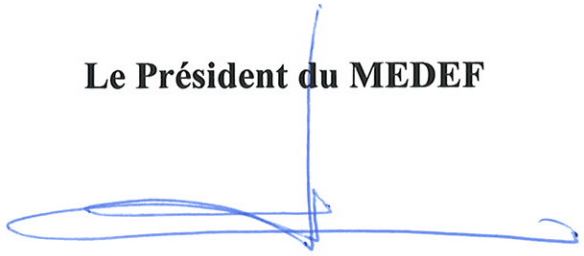
Fait à Cayenne, le

**Le Président de la Région Guyane**



Antoine KARAM

**Le Président du MEDEF**



Jean-Marc HENRY

**La Présidente de la CGPME**



Joëlle PREVOT-MADERE

**Le Président du Conseil de l'IUT  
de KOUROU**



Jean-Louis MARCE

**Le Président de l'Université  
des Antilles et de la Guyane**



Alain ARCONTE

**Le Recteur de l'Académie  
de la Guyane**



Jean-Michel BLANQUER

